



SOINS ET SANTÉ

HOSPITALISATION À DOMICILE

# Gestion des Déchets d'activité de soins



Dans le cadre d'une Hospitalisation A Domicile (HAD), l'élimination des Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux et Assimilés (DASRIA) incombe à l'Hospitalisation à Domicile (HAD), que les soins aient été effectués par un salarié de l'HAD ou par un intervenant libéral.

**Le soignant a l'obligation de réaliser un tri des Déchets d'Activité de Soins dans les bacs prévus à cet effet, dès la production, dans le respect des protocoles établis.**

**Les déchets de soins présentant un risque infectieux ou mécanique doivent être éliminés dans des poubelles spécifiques dites DASRI et COP.**

*Celles-ci sont fournies par l'HAD, déposées au domicile du patient en fonction des besoins et sont récupérées par l'HAD.*



**\*Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux (DASRI)**

- Collecteurs de pansements par pression négative,
- Protections d'incontinence des patients porteurs de Clostridium difficile,
- Prélèvements sanguins,
- Matériel d'administration de chimiothérapie,
- Bocal aspiration trachéale,
- Poche ponction ascite,
- Cassette PCA.



**Collecteur pour Objet Coupant (COP)**

- Aiguilles,
- Ampoules en verre,
- Scalpels,
- Ciseaux.

Tout COP ou DASRI doit être **fermé définitivement avant le ramassage** effectué par l'HAD.



**En revanche, il est de la responsabilité du patient d'éliminer les Déchets Assimilés aux Ordures Ménagères (DAOM).**



**LES DÉCHETS À RECYCLER :**

*Emballage de dispositif médical, flacon en verre ou en plastique n'ayant contenu aucun médicament, papier ou carton.*

*Les piles sont à éliminer par le patient à titre personnel dans une filière adaptée.*



**Les Déchets de soins destinés aux Ordures Ménagères (DAOM)**

- Tout matériel de soins sauf DASRI\*,
- Poches à urines vidangées,
- Poches de recueil de liquides d'aspiration,
- Poches de perfusions avec leur tubulure,
- Poches d'alimentation entérale avec leur tubulure,
- Pansements,
- Déchets issus de patients porteurs de BMR/BHR,
- Protections d'incontinence,
- Protections féminines,
- Equipements de protection individuelle (blouses, masques, gants),
- Flacons de médicaments,
- Champs de soins, emballages.



**Médicaments non utilisés fournis par l'HAD** (périmés, inutilisés, résiduels) : retour à la pharmacie de l'HAD.

**Ex. de ce que l'on ne doit pas faire !**



*Des objets piquants dans des bocaux*



*Un pèle-mèle de seringues dans des cartons de livraison*



*Des aiguilles au fond des cartons de retour*



*Des COP ouverts*

En cas de besoin ou de doute  
**contactez-nous au**



04 72 27 23 60

Soyons tous  
responsables, pour la  
**sécurité de chacun.**